

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU
28/03/2026

Dénomination sociale : JADIN EPI ELEVAGE

Forme : SCEA

Capital social : 600 €

Siège social : 41 cité petit fourneau, 97222 Case-Pilote

État de présence

Le 28 mars 2026 à 17h, les fondateurs de la SCEA JADIN EPI ELEVAGE se sont réunis au siège social en Assemblée Générale constitutive.

Sont présents :

- Monsieur Edouard REGIS-CONSTANT
- Monsieur Erisnal JOSEPH

L'assemblée générale désigne Edouard REGIS-CONSTANT en qualité de président de séance et Erisnal JOSEPH en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de la SCEA et l'état des actes passés pour le compte de la SCEA en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Présentation du projet de constitution de la SCEA
2. Présentation du projet de statuts
3. Adoption des statuts
4. Désignation du gérant

Délibérations

Première résolution : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Durée et rémunération

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de gérant M. REGIS-CONSTANT Edouard. Le gérant est nommé pour une durée indéterminée

L'Assemblée décide que les fonctions de gérant seront exercées gratuitement

Troisième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les dépôts et formalités.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés présents et le gérant nommé.

Signatures :

L'associé 1	L'associé 2	Le Gérant (Bon pour acceptation)
JOSEPH Edouard		